



Trèbes.

N° 19/2025

FOLIO 33

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT OUVERTURE D'UN
ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

COLLÈGE GASTON BONHEUR

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne émis le 15 janvier 2025, lors de la visite de réception de travaux de l'établissement COLLÈGE GASTON BONHEUR, sis boulevard du Minervoïis – 11800 TRÈBES ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Maire de TRÈBES déclare l'établissement COLLÈGE GASTON BONHEUR, sis boulevard du Minervoïis – 11800 TRÈBES, ouvert au public en qualité d'établissement de type R, classé en 3^{ème} catégorie, suite à la réfection des façades de tous les bâtiments du collège par la pose d'une isolation thermique par l'extérieur.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 24 janvier 2025

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES





PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Procès-Verbal de la Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne


La Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne s'est déplacée le 15/01/2025 à 08:30, sous la présidence de Monsieur Christophe ARISTIDE, représentant Madame la Directrice de Cabinet de la Préfecture de l'Aude, afin d'effectuer la visite Visite de réception de travaux de l'établissement COLLEGE GASTON BONHEUR à TREBES.

Étaient présents avec voix délibératives :

- MM. PIEDRA, représentant Monsieur le Maire de TREBES,
CEREZA, représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Ltn VIALARET, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et Secours.

Le Président,

Christophe ARISTIDE





**PRÉFET
DE L'AUDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne

Procès-verbal d'avis

Code : 1559
Etablissement : COLLEGE GASTON BONHEUR
Classement : Type : R - Catégorie : 3
Effectif autorisé : Public : 509 - Personnel : 70 - Total : 579
Adresse : BOULEVARD DU MINERVOIS
Commune : 11800 TREBES
Dossier : Visite de réception de travaux – AT 011 397 20 D0004
Date avis : 15/01/2025

I - REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié portant approbation de dispositions modifiant et complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du type R (Établissements d'enseignement et centres de loisirs).

II - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Description du projet :

Le projet consiste à la réfection des façades de tous les bâtiments du collège (sauf le bâtiment externat déjà traité) par la pose d'une isolation thermique par l'extérieur pour une rénovation énergétique performante et esthétique.

III – DOCUMENTS PRÉSENTÉS

	Organisme agréé	Date	Observations
Attestation du bureau de contrôle sur la réalisation de la mission solidarité	APAVE	15/01/2025	-
Attestation du maître de l'ouvrage sur les vérifications techniques	Conseil départemental 11	18/12/2024	-
Rapport de vérifications réglementaires après travaux	APAVE	23/05/2022	-

Avis de la Commission

La commission de sécurité émet un **Avis favorable** à la réception des travaux portant sur l'AT 011 397 20 D0004.

Le Président,

Christophe ARISTIDE